

# Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik

Prozess

**Droits de douane. Avantages et inconvénients du passage au système ad valorem pour les produits industriels finis (Po. 14.3013)**

# Impressum

## Herausgeber

Année Politique Suisse  
Institut für Politikwissenschaft  
Universität Bern  
Fabrikstrasse 8  
CH-3012 Bern  
[www.anneepolitique.swiss](http://www.anneepolitique.swiss)

## Beiträge von

Zumofen, Guillaume

## Bevorzugte Zitierweise

Zumofen, Guillaume 2024. *Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik: Droits de douane. Avantages et inconvénients du passage au système ad valorem pour les produits industriels finis (Po. 14.3013), 2015*. Bern: Année Politique Suisse, Institut für Politikwissenschaft, Universität Bern. [www.anneepolitique.swiss](http://www.anneepolitique.swiss), abgerufen am 23.04.2024.

# Inhaltsverzeichnis

<b>Allgemeine Chronik</b>	1
<b>Wirtschaft</b>	1
Wirtschaftspolitik	1
Strukturpolitik	1

# Abkürzungsverzeichnis

**WAK-NR** Kommission für Wirtschaft und Abgaben des Nationalrats

---

**CER-CN** Commission de l'économie et des redevances du Conseil national

# Allgemeine Chronik

## Wirtschaft

### Wirtschaftspolitik

#### Strukturpolitik

POSTULAT  
DATUM: 12.10.2015  
GUILLAUME ZUMOFEN

La commission de l'économie et des redevances du Conseil national (CER-CN) a déposé un postulat qui requiert une **analyse comparative des deux systèmes de calcul des droits de douane**. L'objectif est de déterminer l'impact d'un système basé sur le poids en comparaison d'un système basé sur la valeur sur l'administration et l'économie. Ce postulat fait écho au postulat 04.3435 qui avait été accepté par le Conseil national. La CER-CN estime que rien n'a été entrepris depuis l'adoption de ce postulat.

Le Conseil fédéral a proposé d'adopter le postulat. Il a été adopté à l'unanimité par la chambre du peuple.

Le rapport sur les avantages et inconvénients du système «ad valorem» (basé sur la valeur) a conforté le Conseil fédéral dans sa position initiale de maintenir le système basé sur le poids. En effet, le rapport explique que l'objectif inhérent de simplification des procédures ne serait pas atteint avec un système «ad valorem». De plus, le rapport précise que la tendance progressive vers des accords de libre-échange devrait progressivement supprimer l'intégralité des droits de douane.

Le postulat a été classé.<sup>1</sup>

---

<sup>1</sup> BO CN, 2014, p. 426; FF, 2016, p. 2785; Rapport sur les avantages et inconvénients du passage au système ad valorem pour les produits industriels finis du 12.10.2015